



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 03-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

AVIS PUBLIC est donné que le Règlement numéro **03-2021** décrétant un emprunt de 1 356 835 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, tenue à huis clos (vidéoconférence).

Ce projet de règlement a pour but de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 356 835 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de vingt (20) ans.

Ce règlement n'est pas encore entré en vigueur mais peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture. Il est également disponible par courriel, sur demande. Une copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 14 avril 2021.

Véronique Laporte

Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Véronique Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 avril 2021, entre 13h et 16h.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 14^e jour d'avril 2021.

Véronique Laporte

Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*